
UNE QUESTION DE RACES

APPLIQUÉE AU DÉPARTEMENT DE L'YONNE,

Par le Docteur DUCHÉ,

(Séance du 4 novembre 1860).

On s'est beaucoup occupé de l'histoire de nos aïeux depuis un demi-siècle. Cette piété filiale a porté ses fruits et, grâce aux travaux de nos infatigables chroniqueurs, on est arrivé à fixer un peu nos idées sur les origines de la Gaule et la destinée des races qui se sont implantées sur son territoire. Il résulte de ces recherches que deux invasions principales, parties des plaines de la haute Asie, s'étaient jetées sur les forêts et les déserts qui devaient être un jour la France. La première, composée de Gaëls ou Celtes, occupait, de temps immémorial, une partie de l'Espagne, le nord de l'Italie, l'Irlande ou Hibernie et une portion notable de l'île de Bretagne; son centre principal était en Gaule. Ces hommes avaient la taille moyenne, le front bombé, fuyant vers les tempes, le nez à peu près droit, le menton rond, la tête ronde. La seconde invasion, partie des rives de la mer Noire, vint sous le nom de Belges ou Kimris, conquérir sur les Celtes, le nord-est de la Gaule, entre la Seine et le Rhin. Ces derniers étaient d'une taille beaucoup plus haute. Ils avaient la tête longue, le front large et élevé, le menton saillant et fortement prononcé, le

nez recourbé avec la pointe dirigée en bas et les ailes relevée sur le côté. De plus, on croit généralement que les Celtes étaient bruns, tandis que les Kimris étaient blonds.

Telles sont les deux races dont quelques savants se plaisent à rechercher les types dans nos populations modernes. Une pareille entreprise, après tant de siècles de mélanges, de croisements, de révolutions, de conquêtes et de défaites, semblera bien téméraire, bien aventureuse; mais, après tout comme ces tendances scientifiques émanent de personnages éminents par leur savoir et leur intelligence, il y a toujours plaisir et profit à les suivre sur ce terrain choisi par eux parce qu'ils savent y répandre la luxuriante fécondité de leur pensée et les merveilleux trésors de leur érudition.

M. le docteur Broca, professeur agrégé de la faculté de médecine, secrétaire de la société d'anthropologie, reprenant à son tour cette thèse déjà traitée par MM. Villermé, Lélut, Edwards et Périer, crut devoir s'adresser à la statistique pour retrouver les éléments de ce problème. La statistique, on le sait, bien que nouvelle venue parmi nous, est déjà montée à l'état de puissance de premier ordre. Rien dans les questions économiques et sociales ne se fait plus sans elle, c'est à son trépied que la science moderne va demander tous ses oracles. Ne nous en plaignons pas, la bonne statistique a toujours les mains pleines de vérités, c'est à nous de savoir les interpréter et nous en servir comme il convient.

Après une exposition historique pleine d'érudition sur les diverses modifications apportées aux peuplades de la Gaule par les révolutions de toute nature, M. le docteur Broca présume que ces deux caractères distincts de haute et de petite stature ont dû persister chez les Kimris et les Celtes purs de tout mélange. Le croisement a dû apporter un moyen terme

dans une certaine portion de ces peuplades, et il désigne sous le nom de Kimro-Celtique, la race issue du croisement des deux premières. Une taille moyenne et des formes mixtes en seraient le résultat.

Partant de là, il divise la France en trois zones : la première, où prédomine l'élément celtique, renferme les trois cinquièmes de la France, c'est-à-dire les départements du Sud, du centre et de l'Onest. La seconde, où a prévalu l'élément Kimrique, s'étend au nord et au nord-est. La troisième enfin, ou Kimro-Celtique, est enterrée entre les deux premières et se dirige obliquement entre le département de la Manche et celui de l'Isère.

M. le docteur Broca pense que dans ces trois parties de la France la population est mélangée à des degrés très-inégaux, et suivant que tel ou tel élément ethnologique l'emporte sur les autres, la majorité des habitants participe principalement de l'une ou l'autre race. Dans la France Celtique, les hommes sont plus petits, plus bruns et plus velus ; ils sont plus grands et plus blonds dans la partie Kimrique. Dans la zone Kimro-Celtique, la taille est moyenne et la couleur moyenne aussi, excepté en Normandie où le blond est plus répandu, ce qui s'explique par la couleur blonde des Kimris, des Francs et des Normands qui ont également contribué à la formation de la population normande avec les Celtes qui étaient bruns.

Il s'agissait pour le savant professeur d'aviser au moyen de contrôler ces données historiques en mesurant la taille de nos populations zone par zone. M. Broca n'a rien trouvé de mieux que d'utiliser les tableaux statistiques du recrutement en France. Il a comparé les départements entre eux au point de vue des réformes pour défaut de taille, et il a dressé une

carte dont tous les départements sont teints d'une nuance d'autant plus claire qu'ils sont moins chargés d'exemptions de cette nature. Par une concordance qui semble toute en faveur des recherches historiques de ce savant, la zone du sud, du centre et de l'ouest est la plus foncée en couleur ; la plus claire se trouve précisément au nord-est, et enfin la moyenne se trouve dans l'espace désignée sous le nom de kimro-celtique. Ainsi, le Doubs qui figure sous le n° 4, ne donne que 23 exemptions pour défaut de taille sur 4,000 examinés. Puis viennent le Jura, la Côte-d'Or, le Nord, la Somme, les Ardennes, la Haute-Marne, la Haute-Saône, qui en accusent de 30 à 37. Dans la zone noire, au contraire, on voit figurer au dernier plan la Lozère, le Lot, l'Allier, la Charente, le Finistère, l'Indre-et-Loire, les Côtes-du Nord, la Dordogne, le Puy-de-Dôme, la Haute-Vienne et la Corrèze qui ont de 110 à 189 exemptions sur 4,000.

Dans la zone moyenne, qui compte de 50 à 100 exemptions, l'Yonne figure pour 55 en moyenne sur 4,000 et occupe le n° 33 dans l'ordre progressif des défauts de taille.

Ces relevés indiquent le nombre moyen des exemptions pendant une période de 19 années (1831 à 1849 inclusivement), et sont empruntés à l'ouvrage de M. le docteur Boudin sur la *géographie* et la statistique médicale.

Après avoir discuté les résultats offerts par chaque département et les avoir commentés d'après les notions historiques qui se rattachent à l'origine de leurs populations, M. le docteur Broca passe en revue toutes les causes hygiéniques, toutes les influences locales, tous les éléments autres que l'élément ethnologique et finit par conclure que l'étude des deux grandes races Gauloises, de leur répartition, de leur mélange explique parfaitement les résultats généraux et

partiels consignés sur sa carte française ; il se croit donc pleinement autorisé à considérer la différence des races comme la principale cause des variations qui existent sous le rapport de la taille entre les Français des diverses régions.

Telles sont en abrégé les intéressantes recherches de M. le docteur Broca ; il faut lire son mémoire pour se faire une idée du travail qu'il a dû lui coûter ; nous n'en avons extrait que les traits principaux et les conclusions, ne pouvant entrer plus avant dans les détails historiques et statistiques qui abondent dans l'œuvre originale.

La lecture de cette étude ethnologique nous avait vivement captivé. En y songeant à tête reposée, nous avons cru qu'il serait peut-être curieux de poursuivre plus profondément ces investigations et de les appliquer sur une échelle plus détaillée aux cantons du département de l'Yonne. C'était un labeur de temps et de patience ; faute de mieux nous avons spontanément offert notre patience et notre temps à l'élucidation de ce problème. Il nous a semblé que le département de l'Yonne, rangé parmi les régions kimro-celtiques devait donner des résultats divers suivant les localités examinées, que cette moyenne de 55 exemptions pour défaut de taille sur mille devait être la résultante de chiffres très-divers. Nous ne nous étions pas trompé.

Après avoir fait avec soin le relevé statistique des exemptions pour défaut de taille pendant les vingt dernières années (de 1840 à 1859), dans nos 37 cantons, travail d'une aridité peu commune, nous avons constaté ce qui suit :

Sur 4,000 conscrits examinés, les exemptions pour défaut de taille donnent dans les cantons ci-après :

1. Guillon	18.
2. Flogny	23.
Sc. nat.	5

3. L'Isle	29.
4. Ancy-le-Franc	30.
5. Avallon	30.
6. Saint-Florentin	33.
7. Pont-sur-Yonne	36.
8. Noyers	36.
9. Tonnerre	37.
10. Seignelay	37.
11. Ligny	37.
12. Sergines	38.
13. Joigny	38.
14. Chablis	39.
15. Cruzy	40.
16. Coulanges-la-Vineuse	41.
17. Briennon	42.
18. Sens (nord)	44.
19. Chéroy	49.
20. Villeneuve-sur-Yonne	49.
21. Vermenton	49.
22. Aillant	49.
23. Charny	50.
24. Auxerre (ouest)	52.
25. Quarré-les-Tombes	55.
26. Toucy	55.
27. Vézelay	55.
28. Sens (sud)	55.
29. Cerisiers	55.
30. Villeneuve-l'Archevêque	59.
31. Auxerre (est)	59.
32. Bléneau	67.
33. Coulanges-sur-Yonne	67.

34. Saint-Fargeau.	67.
35. Saint-Julien du Sault.	67.
36. Saint-Sauveur.	67.
37. Courson.. . . .	84.

D'après le système de M. Broca, le canton de Guillon serait le plus kimrique et celui de Courson le plus celtique de tous les cantons du département de l'Yonne.

En jetant un coup d'œil sur notre carte départementale, les résultats obtenus par notre statistique locale semblent s'harmoniser assez bien avec les faits démontrés par le relevé de toute la France.

En effet, les cantons les moins chargés d'exemptions pour défaut de taille, correspondent en majeure partie à des régions dont ils reflètent la condition numérique dans le classement dont nous avons parlé tout à l'heure. Ainsi, les cantons de Guillon, l'Isle-sur-Serein, Flogny, Ancy-le-Franc, Saint-Florentin, sont placés au premier rang dans l'Yonne et sont limitrophes de la Côte-d'Or et de l'Aube qui se trouvent classés dans la première catégorie des départements kimriques. La Côte-d'Or donne 33 exemptions en moyenne pour 1,000 et l'Aube 44. Pont-sur-Yonne qui, chez nous, est le septième par rang d'immunité, est limitrophe de Seine-et-Marne qui est le dixième sur la carte de France, et fournit 39 exemptions, tandis que Pont-sur-Yonne, en particulier, en donne 36.

A l'ouest du département, au contraire, se rencontrent les cantons de Saint-Julien-du-Sault, Charny, Bléneau, Saint-Fargeau, Saint-Sauveur, puis au midi, Courson, Coulanges-sur-Yonne et Vézelay qui touchent plus ou moins aux départements du Loiret et de la Nièvre lesquels ne figurent pas dans la série des plus favorisés pour la taille, et qui sont adossés à

la catégorie des 20 départements du centre qui sont tout au bas de l'échelle. La Nièvre ne figure, il est vrai, que pour 50 exemptions sur 1,000 examinés, mais nous croyons qu'il y a là une erreur, car dans une autre statistique publiée par les auteurs du *Patria*, ce même département donne 92, et nous avons des raisons pour croire que c'est la vérité plus vraie. Le Loiret porte 75, et c'est un chiffre inférieur à celui de *Patria* qui donne 90.

Quoiqu'il en soit, on voit qu'il y a une certaine concordance entre les cantons de l'Yonne et les départements limitrophes, quant à l'élévation plus ou moins grande du chiffre des exemptions pour défaut de taille.

En faut-il conclure que les races de nos cantons se sont trouvées enveloppées dans des conditions de mélange et de croisement identiques à ceux des départements qui les avoisinent? On est en droit de le croire si l'on admet la théorie ingénieuse de M. le docteur Broca. Il est certain que les modificateurs qui ont remanié les races de la Côte-d'Or et de l'Aube ont dû se faire sentir dans les cantons les plus proches de ces départements, de même que ce qui s'est passé dans le Loiret et dans la Nièvre n'a pas dû épargner totalement les régions de l'Ouest et du Sud de notre département.

En somme, le département de l'Yonne n'est pas trop déshérité. L'honnête médiocrité dans laquelle il se pose aujourd'hui nous explique, toujours d'après M. Broca, l'histoire de son passé, la libre accession qu'il a laissée aux races diverses qui se sont croisées sur son territoire. L'élément kimrique a prédominé dans l'Est, le celtique dans l'Ouest et son centre parait offrir un mélange à peu près égal des types de notre ancien monde.

Abordons maintenant une autre face de cette question dont

La solution n'est pas encore bien nette pour notre esprit. M. le docteur B.oca, passant en revue toutes les causes susceptibles de modifier les populations quant à la stature, admet que les habitants des villes sont, toutes choses égales d'ailleurs, plus hauts de taille que ceux des campagnes. Cela ne paraît pas vrai pour les villes de Sens et d'Auxerre qui occupent un rang assez bas dans la liste de nos cantons.

La richesse ou la pauvreté du sol ne lui paraissent pas non plus influencer d'une manière évidente sur les variations de la taille humaine. Ici nous nous arrêterons un instant. Nous nous permettrons de n'être pas tout-à-fait de cet avis, et nous croyons qu'il y a sur ce point des études à faire pour éclairer plus largement le débat. Nous croyons aussi que la question doit être posée d'une autre manière, et au lieu de rechercher quelle est la richesse ou la pauvreté du sol, deux choses difficilement appréciables avec une rigueur mathématique, il faudrait formuler ainsi le problème : La nature géologique du sol d'une contrée étant donnée, quelle est la moyenne de la taille humaine dans cette contrée ? ou mieux quelle est la moyenne des exemptions pour défaut de taille dans cette région ?

Richesse et pauvreté mises à part, il est certain que les milieux géologiques ont une influence marquée sur nos mœurs, nos habitudes, nos constitutions et nos maladies ; serait-il surprenant qu'ils exerçassent également une influence sur notre stature. « Les Européens qui habitent les montagnes, les pays rudes, élevés, arides, où les saisons amènent de grandes variations, sont naturellement de haute stature, laborieux et braves. Leur caractère tient de l'agreste et du sauvage. Dans les vallées, dans les pays abondants en herbes, dans les endroits étouffés, plus exposés aux vents chauds, aux vents

froids, la stature des hommes ne saurait être grande ni bien droite. Ils y deviennent gros : leur couleur est brune, plus approchante du noir que du blanc.» Voilà ce qu'écrivait Hippocrate, il y a plus de deux mille ans, et ses observations sont restées des vérités de tous les temps et de tous les lieux.

Voyons donc encore ce qui se passe dans l'Yonne à cet égard ; puis nous comparerons les résultats obtenus avec ceux que nous pourrions saisir plus généralement pour la France entière considérée au point de vue de ses zones géologiques.

Si nous mettons d'un côté toute la zone du Sud-Est qui appartient presque entièrement au calcaire jurassique, nous avons un ensemble de quinze cantons qui donnent en moyenne 40 exemptions sur 1,000 examinés. Nous avons excepté de cette zone le canton de Quarré-les-Tombes qui est presque entièrement sur le granit, et qui donne à lui seul le chiffre 55, et les deux cantons d'Auxerre qui se trouvent participer des deux zones par leur position géologique. Si nous agglomérons ensuite toute la zone du Nord-Ouest qui renferme une notable portion de l'arrondissement d'Auxerre et la totalité des arrondissements de Sens et de Joigny, nous avons 49 cantons dont la moyenne d'exemptions monte à 54 pour mille, 40 de plus que sur le calcaire jurassique.

Or, toute cette zone du Nord-Ouest est constituée par les divers étages néocomiens, des sables verts, de la craie et des terrains tertiaires. On sait quelle différence existe entre ces contrées humides, herbeuses, bocagères, dont quelques cantons sont marécageux, tels que Bléneau, Saint-Fargeau, Saint-Sauveur et qui occupent un numéro d'ordre d'autant plus inférieur qu'ils offrent des conditions d'humidité plus exa-

gérées, et les vastes plateaux aérés et perméables du calcaire jurassique dont l'arrondissement de Tonnerre nous offre un type si parfait. Les cinq cantons de Tonnerre pris collectivement donnent une moyenne de 33 exemptions, le chiffre moyen de la Côte-d'Or. Les trois cantons de Bléneau, St-Fargeau et St-Sauveur réunissent une moyenne de 67, le double des précédents. Ils sont en majeure partie constitués par les étages imperméables de la craie et des terrains tertiaires.

Il faut faire une exception en faveur de l'étage supérieur de la craie qui est perméable de sa nature et constitue quelques-uns des sols les plus riches de ce département. St-Florentin, Pont-sur-Yonne, Sergines, Joigny, Briennon, Sens-Nord occupent une place assez élevée dans le tableau que nous avons dressé. Ici la richesse du sol coïncide avec la salubrité, la taille humaine prend des proportions meilleures. Ville-neuve-l'Archevêque, quoique sur le même terrain, est plus mal partagé. On peut expliquer cette différence par l'humidité plus grande qu'y apportent les débordements de la Vanne.

Que dirons-nous des cantons de Vézelay, Coulanges-sur-Yonne, Courson? Bien que situés sur des terrains perméables, ils sont loin de donner les beaux résultats du Tonnerrois. Il y a là des recherches à faire sur les conditions économiques de ces cantons. La géologie seule serait impuissante à nous révéler tous les secrets des modifications humaines. Il faut demander à d'autres agents la lumière sur ces questions difficiles. C'est ce que nous essaierons plus tard, en complétant nos recherches sur les autres causes de réformes dans nos différents cantons.

Avant de quitter le département de l'Yonne, constatons un fait qui n'est pas sans intérêt pour l'histoire hygiénique de

nos populations. En dressant notre relevé de vingt années, nous avons d'abord recherché pour chaque canton la moyenne des exemptions pendant les dix premières années, puis comparativement ensuite la moyenne des dix dernières. Cette moyenne a été la même dans les deux périodes pour 3 cantons seulement, elle a été plus élevée dans la seconde période pour 9 cantons, et a été moindre pour 25. D'où il résulte qu'il y a progrès dans l'Yonne pour la taille des conscrits, depuis les dix dernières années. La moyenne de la taille de tous les conscrits déclarés propres au service pendant la première période décennale était de 1 mètre 666 millimètres, elle fut dans la seconde de 1 mètre 674 ; encore un très-léger progrès.

Si du département de l'Yonne, considéré géologiquement, nous nous reportons à la France entière, une chose nous frappe tout d'abord, à l'inspection comparative de la carte géologique et de la carte ombrée suivant le nombre des défauts de taille, c'est le rapport qui existe entre le plus ou le moins d'exemptions et la nature des terrains de certaines contrées.

Pour commencer par les départements les plus favorisés sous le rapport de la taille, nous trouvons le même résultat que dans l'Yonne. C'est le calcaire jurassique qui a le privilège de fournir une notable portion des tailles les plus élevées. Ainsi le Doubs, le Jura, la Côte-d'Or, la Haute-Saône, la Haute-Marne, la Marne, la Moselle, les Ardennes, les Vosges, constitués en majeure partie par le terrain jurassique, sont à la tête de la série des départements rangés par ordre d'immunité. Là où ce calcaire reprend certaines proportions, la taille des hommes se relève.

Si nous cherchons au contraire les contrées où la taille des

conscrits laisse plus à désirer, nous reconnaitrons facilement que les sols primitifs, le granit et toutes ses variétés, sont le séjour des hommes à petite taille. Deux principaux massifs granitiques émergent du sol de la France avec des proportions considérables ; l'un est à l'ouest, c'est la Bretagne, une portion de la Vendée et de la Normandie ; l'autre, au centre en descendant vers le sud, c'est le Limousin, l'Auvergne et les départements limitrophes. Dans la portion Bretonne, nous trouvons le Finistère, les Côtes-du-Nord, le Morbihan, l'Ille-et-Vilaine ; dans le centre et le sud, la Haute-Vienne, la Creuse, le Puy-de-Dôme, la Haute-Loire, la Corrèze, le Cantal, la Lozère et la Dordogne. La presque totalité de ces départements figure au bas de l'Echelle. Parmi eux la Dordogne fournit 134 exemptions, le Puy-de-Dôme 149, la Haute-Vienne 167 et la Corrèze 189.

Une autre condition qui paraît coïncider avec le défaut de taille, c'est la couche moyenne du terrain tertiaire. Peu perméable de sa nature, il constitue le sol de plusieurs de nos départements les plus marécageux. Ainsi, autour de nous, le Loiret, le Cher et l'Allier ; plus à l'ouest, le Loir-et-Cher, l'Indre et l'Indre-et-Loire, sont des régions d'une humidité proverbiale. Ces six départements ont une moyenne de 400 exemptions.

Au sud, le terrain tertiaire, par sa couche supérieure et moyenne ne paraît favoriser que très-médiocrement la taille de nos conscrits : ainsi la Gironde, les Landes, le Gers, le Lot-et-Garonne, le Tarn-et-Garonne, l'Aude et le Tarn où ces terrains existent en fortes proportions, n'obtiennent par rang d'ordre que les numéros 45, 46, 48, 55, 57, 64 et 74. Le Tarn, qui donne 103 exemptions, est aussi en partie sur le granit. Notons encore l'influence favorable à la taille qui se fait sentir

dans la couche perméable de la craie, notamment dans le Pas-de-Calais, la Somme, le Nord, l'Aisne et l'Aube.

Nous terminons ici ce rapide examen. Il suffit pour faire comprendre notre pensée, et à l'aide de notions géologiques exactes sur nos provinces et du relevé statistique des exemptions pour défaut de taille dans chaque département, on peut parfaitement poursuivre cette série d'études comparatives. Mais il y a une difficulté grande, convenons-en : c'est celle d'asseoir sur chaque zone bien délimitée les chiffres qui lui appartiennent. Or, comme il n'existe que peu de départements entièrement homogènes quant à leur constitution géologique, et que d'un autre côté nous ne possédons pas les statistiques partielles pour chaque canton de la France, ce travail n'est pas possible pour l'heure présente. On l'a vu pour l'Yonne, le même canton se trouve souvent situé sur des couches de nature très-différente, et pour faire une opération irréprochable il faudrait pour ainsi dire avoir la liste des défauts de taille par chaque commune en particulier. On conçoit qu'une œuvre semblable ne puisse être le fait d'un travailleur isolé.

Quoiqu'il en soit., nous croyons avoir démontré que les principaux résultats de l'Yonne se trouvent en grand pour la France entière. En général, les terrains calcaires et d'une sécheresse moyenne coïncident avec les hautes statures ; les sols imperméables et marécageux donnent au contraire des tailles inférieures.

En faisant une excursion sur le domaine de la zoologie comparée, on trouvera certains rapports identiques dans l'histoire des races de nos animaux domestiques. Le Limousin, l'Auvergne, la Bretagne, la Vendée possèdent des races d'animaux de petite taille, et il est démontré que ces mêmes

racés changées de climat et de conditions géologiques éprouvent des modifications évidentes quant à leur taille et leurs formes primitives. De même les grandes races du nord et de l'est de la France perdent insensiblement certaines qualités physiques par l'acclimatation qu'on leur fait subir dans certaines contrées défavorables à leur nature.

Tout en reconnaissant la spécificité des races, nous sommes de ceux qui croient à leurs modifications par les agents extérieurs. Il faudrait un gros volume pour passer en revue tous ces modificateurs. Le beau travail de M. le docteur Boudin, sur le non cosmopolitisme des races humaines, est un magnifique plaidoyer en faveur de cette thèse. La science fera son chemin dans cette carrière encore nouvelle.

Il faut remercier M. le docteur Broca de sa tentative aussi ingénieuse que savante. Les résultats géologiques que nous proposons aujourd'hui n'infirmen en rien ses données générales. Mais, nous le répétons, l'influence géologique, de même que l'influence ethnique, ne sont pas les seuls éléments du problème. Le celte et le kimris se retrouvent dans les contrées favorables à leur évolution spécifique. Comment et à quel prix? C'est ce que nous rechercherons peut-être un jour, si cette tâche ne dépasse pas trop nos forces et nos loisirs.
